

CORRESPONDANCES ÉTYMOLOGIQUES, LEXICALES ET SÉMANTIQUES DANS LE PROCESSUS DE FÉMINISATION DE NOMS DE PROFESSION, MÉTIERS ET ACTIVITÉS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISE ET ROUMAINE

ESTELLE VARIOT¹

ABSTRACT. *Etymological, Lexical and Semantic Correspondences in the Process of Feminization of Professional Names, Trades and Activities in French and Romanian Societies.* The feminization of thought represented by language and of its varieties in the Roman World has allowed to highlight some convergences that come from a common linguistic heritage, often from Greek and Latin and some hesitation about adapting society to its realities. The feminization of some words which comes from an ancient process illustrates on the one hand the potential of the language and on the other hand some constraints sometimes linked to the society itself, which creates transitional periods, between matching grammatical correction and the evolution of linguistic uses over time. The possibilities of lexical enrichment (internal creation or loan) show the means available in French and Romanian and some convergences in the area of derivation, of lexical units and their etymologies. The grammatical perspective and word constructing methods make it possible to give keys for the feminization of names of trades or professions. Likewise, recording entries in the lexicon, their evolution, their assimilation or sometimes their forgetfulness, for the benefit of new constructions highlight the existence of objective and subjective criteria which teach us a lot about society as a whole.

Keywords: *feminization of professions, internal and external enrichment, suffixal match, use of words, grammar, lexicon, French and Romanian.*

REZUMAT. *Corespondențe etimologice, lexicale și semantice în procesul de feminizare a profesiilor, a meseriilor și a activităților în societatea franceză și în cea românească.* Reprezentarea gândirii prin limbaj și a varietăților acestuia în lumea romanică a permis evidențierea unor convergențe care rezultă cel

¹ Estelle VARIOT est MCF, titulaire du diplôme de Docteur, HDR en langue, littérature et civilisation roumaines à Aix-Marseille Université, rattachée au CAER, unité de recherche AMU, Aix-en-Provence, France. Elle assure depuis 1998 des cours à l'Université de Provence, devenue en 2012 partie intégrante d'Aix-Marseille Université. Ses domaines de recherche concernent principalement la langue, en particulier, la lexicologie, la lexicographie, la dialectologie, la philologie ainsi que la linguistique synchronique et diachronique roumaine, en comparaison avec d'autres langues, dont le français. Courriel électronique : estelle_variot@hotmail.com.

mai adesea dintr-o moștenire lingvistică comună, izvorâtă din greacă sau din latină și identificarea unor ezitări privitoare la adaptarea societății la realitățile sale. Feminizarea unor cuvinte care se datorează unor procese vechi sau recente ilustrează, pe de o parte, potențialitățile limbii și pe de altă parte restricțiile legate uneori de societatea însăși, ceea ce generează unele faze tranzitorii, între adecvarea corectitudinii gramaticale și evoluția folosirii cuvintelor de-a-lungul timpului. Îmbogățirea lexicală (prin procedee interne sau externe) mărturisește modalitățile puse la dispoziție în franceză și în română, precum și unele similitudini, în domeniul derivării, al unităților lexicale și al etimologiilor lor. Perspectiva gramaticală și metodele după care se creează cuvintele permit oferirea de soluții pentru feminizarea unor nume de meserii ori a unor profesii. De asemenea, înregistrarea cuvintelor care intră în lexic, evoluția lor, asimilarea lor sau uitarea lor, uneori, în beneficiul unor noi construcții pun în evidență existența unor criterii obiective sau subiective care ne învață multe aspect legate de societate.

***Cuvinte-cheie:** feminizarea numelor de profesii, îmbogățire internă și externă, corespondențe sufixale, uzul cuvintelor, gramatică, lexic, franceză și română.*

0. Ces dernières années, la féminisation des noms de professions a remis en avant la question essentielle des moyens d'enrichissement lexical et de l'usage consensuel de formes différenciées.

0.1. En tenant compte de l'importance de cette problématique qui, de notre point de vue, doit être envisagée en mettant en perspective les approches diachronique, synchronique, lexicographique et grammaticale, nous tenterons d'identifier des points de convergence et des spécificités au niveau roman qui illustrent d'une part un héritage commun et d'autre part des moyens spécifiques inhérents à la structure profonde de chaque idiome.

1. En ce qui concerne l'héritage linguistique des pays du continent européen, il est en lien direct avec les contacts des peuples qui ont coexisté depuis l'Antiquité et se manifeste dans l'étymologie et la construction des mots du lexique roman. Les spécialistes s'accordent sur le rôle important du latin et/ou du grec (selon la ligne C. Jireček) et, s'agissant de la partie orientale, du slave. Dans le domaine roman, le mélange du latin, à l'époque classique et postérieure (dite du latin « vulgaire ») avec les substrats locaux, a permis la création d'idiomes de plus en plus différenciés, avec le temps, qui ont pris le statut de langues romanes.

Ces idiomes ont connu des évolutions parallèles et spécifiques, dépendantes de ces substrats et d'influences successives et parfois réitérées, grecque (parties orientale et occidentale) slave (partie orientale surtout), et d'autres à des époques postérieures, non romanes (hongroise, germaniques

etc.) et romanes (italienne, française etc.). Ces différents strats confèrent une unicité à chacune des langues romanes, même si, aux frontières entre celles-ci, il existe des comportements linguistiques hybrides. De même, à l'intérieur de chacun des domaines, il apparaît des variations qui relèvent des habitudes langagières et de la perception de chacun des locuteurs et qui introduisent des nuances ou l'acceptation de formes divergentes.

2. Le lien établi par les divers linguistes, en particulier Ferdinand de Saussure entre langage et pensée a mis en avant le caractère arbitraire du signe linguistique (apud Paveau et Sarfati 2003 : 69-72), hormis le cas des onomatopées. Dans les perspectives synchronique et diachronique, les théoriciens dont Antoine Meillet (apud Paveau et Sarfati 2003 : 57) ont, par ailleurs, avancé le rôle social de la langue ainsi qu'une motivation subjective du signe linguistique (et donc relative), parfois perdue avec le temps, que l'on peut mieux appréhender en reconstruisant les mécanismes langagiers, à partir des faits disponibles, des faits disponibles et du contexte, en ayant recours au comparatisme ou à l'analogie.

3. Cette subjectivité de la motivation et du signe linguistique est également utilisée dans le mécanisme de la néologie et de l'emprunt, par les éléments qui entrent dans les choix de composition ou d'assimilation des mots, en leur adjoignant des valeurs sémantiques distinctes, restreintes ou élargies. Par ailleurs, les théories relatives à l'étymologie multiple envisagée par Alexandru Graur (Graur 1950 : 22-34 ; Variot 1997), du fait de la circulation des mots ainsi qu'à l'évolution sémantique de ceux-ci (apud Paveau, Sarfati 2003 : 57) entrent en ligne de compte.

La durabilité du choix des unités lexicales repose aussi sur leur acceptation pérenne par les diverses couches de la société du fait d'un réel besoin et leur intégration à la structure d'une langue donnée, par sa morphologie et ses acceptions notamment.

Ceci renvoie, d'un point de vue linguistique, à la différenciation entre le « lexique » – l'ensemble des mots d'une langue, à ses différentes périodes, ainsi que leurs diverses acceptions – le « vocabulaire » – un inventaire plus restreint de termes ou bien encore le « dictionnaire » – un recueil de mots, à une époque donnée, suivant une méthodologie spécifique (catégorie grammaticale, sens et, parfois étymologie).

Les unités créées ou apparues constituent, de ce fait, l'objet d'études, dans la durée, de différents spécialistes de la langue et, en particulier, des lexicographes et des grammairiens.

4. Si les lexicographes analysent les mots présents dans le lexique (ce qui inclut parfois une volonté normative), en recherchant leur origine ainsi que leur valeur sémantique, les grammairiens, quant à eux (CNRTL, s. v.)

étudient les règles relatives à la structuration des parties du discours ainsi que le cadrage des exceptions, en maintenant le bon usage de la langue.

5. L'évolution de la norme a connu différentes étapes, dans les domaines français et roumain et a suscité de nombreux débats théoriques, autour de la correction grammaticale et de son usage accepté dans la société. Ainsi, si la naissance officielle des langues française et roumaine (respectivement 842 et 587) est attestée par des écrits, la différenciation vis-à-vis du latin (classique et/ou vulgaire) s'est faite progressivement et a donné lieu, par la suite, à des différenciations dialectales, voire sous-dialectales. De la même manière, les études des autres langues ont bénéficié de l'apport des traductions – au départ, du grec, du latin, du slavon, puis du sanskrit etc. Celles-ci ont permis d'accéder à des connaissances extérieures et de s'approprier l'expérience de peuples plus anciens dans la conception et l'adaptation des alphabets ou des systèmes de signes à leur propre bénéfice, en vue d'associer la pensée à sa réalisation écrite.

6. L'évolution de certains suffixes souvent, latins ou grecs, contribue à la différenciation romane et accompagne le développement social. En français, après la période ancienne qui enregistre le suffixe en *-teur/-trice* (fr.), *-tor/-toare* (roum.), le Moyen-Âge atteste l'usage restreint du suffixe *-eure* en français, non retrouvé, d'après nos recherches, jusqu'à la période contemporaine (*Le mystère du Viel Testament* 1450 (env.)). Le XVI^e siècle français a marqué, avec la Renaissance et l'Illuminisme, une étape importante dans la connaissance de l'être humain par celui-ci et le développement de nombreuses sciences.

Les travaux d'épuration de la langue, d'harmonisation entre la pensée et l'expression et d'élaboration de règles instituées par les sociétés académiques, devenues par la suite Académies (XVII^e siècle), ont contribué à une meilleure vision de la morphologie et de la syntaxe de nos idiomes et à un retour vers la latinité. Cette époque a été suivie par l'éveil de la pensée au raisonnement philosophique (salons), au niveau européen (XVIII^e siècle), combiné à la volonté de découvrir d'autres contrées (XIX^e siècle) qui a engendré l'adoption de mœurs, coutumes ou d'usages lexicaux et à un questionnement général et social qui débouchera sur l'affirmation du « moi » et de la sensibilité. Cet épanouissement de la pensée qui a un impact sur la langue et sur son lexique est associé au développement de la réflexion plus contemporaine ou remise à l'ordre du jour, au niveau européen, sur l'émancipation dans tous les domaines (Lagarde et Michard 1956 et 1970).

7. Le domaine roumain a connu des étapes similaires d'alternances entre purisme dans la langue et volonté d'innovation par enrichissement lexical (néologismes ou emprunts), par le biais du courant latiniste, initié en Transylvanie [1780 : *Elementa linguæ dacoromanicæ sive valachicæ* ; 1825 : *Lexiconul de la*

Buda], à la suite des travaux du prince savant moldave Dimitrie Cantemir, influencé par l'Humanisme et la Renaissance. La mise en avant de la latinité du roumain, l'impulsion donnée par la Société académique devenue Académie (1866) et le développement de revues « *Dacia literară* » et « *Convorbiri literare* », sans omettre, pour la seconde, le cénacle *Junimea* ont contribué à l'avancée de la linguistique et à la normalisation de la langue littéraire, en lien étroit avec le développement de la société. Le développement des échanges sur le continent européen et dans le monde a également engendré une réflexion générale sur l'acceptation de mots nouveaux dans un autre univers linguistique, ce qui a ouvert la voie à une assimilation progressive de certaines formes. Les descriptions linguistiques des spécialistes ont mis en évidence les potentialités grammaticales de chaque langue, qui varient aussi au sein des domaines français et roumain, en fonction des aires où la langue est maternelle, officielle ou vernaculaire.

8. Le choix des mots, des éléments qui les composent et leur usage au cours du temps répondent à la nécessité pour une communauté de s'adapter aux évolutions inhérentes aux progrès et aux innovations ainsi qu'aux fonctions assumées par ses actrices et ses acteurs et particulièrement de la place dévolue aux femmes.

9. Les dénominations de profession constituent un indicateur important, d'une part, de la longévité du processus de féminisation et, d'autre part, de la diversité des moyens à disposition pour parvenir à associer la langue à ces évolutions, en particulier, au niveau roman. Ces dénominations sont en lien avec l'organisation de nos sociétés majoritairement patriarcales, la répartition des tâches et activités, et le contexte international.

10. La société française accordait la primogéniture mâle (loi « salique »), avec une représentation de la femme par l'homme et une capacité juridique moindre dans divers actes de la vie quotidienne, par période, y compris après la Restauration et jusqu'au XX^e siècle (signature de documents avec la mention « dûment autorisée » ; reconnaissance assez tardive du droit de vote accordé aux femmes...). D'un autre côté, les conflits qui ont souvent mobilisé au front les combattants, en particulier au cours de la première guerre mondiale, ont généré, en leur absence, la nécessité pour les femmes d'occuper des postes différents (cf., notamment, à ce sujet, l'ouvrage de Françoise Thébaud 2013). L'armistice a entraîné un retour dans les familles de ceux qui ont survécu au conflit, en ramenant les femmes à leurs tâches d'avant-guerre mais le processus d'émancipation est en cours et sera poursuivi, par la suite, par différents mouvements visant à réaffirmer le rôle social et humain de la femme.

Ces distinctions de statut et l'évolution par pallier de la place dévolue à la femme peuvent générer une forme de dévalorisation ou une réaction de

part et d'autre vis-à-vis de la féminisation des professions qui se manifeste aussi dans la langue, aux XX^e et XXI^e siècles, y compris au regard en français, du masculin qui l'emporte sur le féminin dans les règles d'accord grammatical. Si des appellations permettent la dérivation du masculin vers le féminin ou du féminin vers le masculin, englobent les deux formes, y compris en « rédaction épïcène » (mises en avant, au départ, au Canada, en Belgique et en Suisse), dans d'autres cas, il n'est pas toujours aisé de féminiser, d'autant plus que certains suffixes renvoient à des homonymes ou des péjorations, inscrites dans « l'inconscient »². Le processus de féminisation peut également se heurter à une volonté de maintenir l'utilisation d'une forme unique, vue ou avancée comme un gage de neutralité.

La féminisation a connu une accélération durant les dernières décennies, en particulier, en France et a vu intervenir l'autorité administrative (on peut citer les circulaires de L. Jospin et E. Philippe), la Commission sur la terminologie et la néologie nommée afin de présenter un guide d'aide à la féminisation ainsi que l'Académie qui a produit un rapport sur cette thématique qui constate l'existence d'usages et qui reste garante de la conformité des usages à la correction grammaticale. Une réflexion a également été engagée dans le domaine roumain, en vue de féminiser les noms de profession (Roumanie et République de Moldavie).

11. De ce fait, il nous a semblé pertinent, à ce stade, de présenter *infra* des exemples issus des domaines français et roumain, afin d'illustrer ces points de convergence et ces spécificités dans la création et l'usage de termes liés aux professions. Nous effectuerons ponctuellement, dans cette optique, des parallèles avec d'autres langues romanes.

Même s'il ne nous est pas possible de donner un inventaire exhaustif des différentes professions, notre objectif a été de faire état des problématiques suscitées par les exemples proposés ci-après ainsi que des solutions ou options possibles qui ont été relevées par des lexicographes ainsi que par des grammairiens. De même, nous avons dû nous résoudre à réduire dans le cadre de cette intervention, le nombre de sources consultées.

12. Nos investigations sur la féminisation nous permettent de noter l'existence de professions qui ont été occupées par des femmes, dès la période ancienne, ce qui a entraîné l'utilisation de termes féminins simples ou composés ou d'autres dérivés du masculin, par le biais de suffixes. Par la suite, les conditions sociales ou les innovations techniques ont souvent engendré une

² Nous citons, à titre informatif, l'écriture inclusive, un autre procédé qui intègre des points en dernière syllabe pour féminiser, en ajoutant la voyelle **e** entre deux points (.e.). Celle-ci ne sera pas développée dans la présente étude, faute d'espace.

répartition des métiers entre hommes et femmes, suivant les cas, avant de revenir, à des formes masculines et féminines, dans l'optique de la parité. Enfin, la féminisation croissante de certaines professions préalablement masculines a entraîné diverses hésitations dans le choix des formes. Elle a également posé la question de la généralisation de l'emploi de certains suffixes d'agent, l'adjonction récente d'un déterminant féminin devant un substantif se terminant par un **e** muet ou du mot *femme* (en français) entre le déterminant et le substantif, le remplacement des moins usités ou l'appel à des néologismes empruntés ou créés. Ce processus a engendré la coexistence des formes enregistrées plus récemment avec d'autres plus anciennes ou avec des formes « neutralisées » qui posent des questions grammaticales quant à leur formation et lexicographiques quant à la vie des mots.

13. Dans la phase de transition où nous nous trouvons, des doublets linguistiques sont présents et différemment perçus dans la communauté, ce qui témoigne de la difficulté de la tâche, au fur et à mesure que l'on analyse les formes présentes dans le lexique à diverses époques.

La perspective comparée franco-roumaine a pour objet, par certains exemples, de présenter l'existence de correspondants durables, de procédés généralisés et de formes différenciées dans l'une ou l'autre des langues.

L'influence française sur la langue et la culture roumaine est très ancienne puisqu'elle trouve ses origines vers le XIII^e siècle avec la fondation d'une bibliothèque dans la région du Banat par des moines cisterciens (Rusu 1992) qui se sont consacrés à l'étude des textes anciens. Le développement des échanges entre les pays d'Europe, diplomatiques, rendu possible par l'humanisme et la Renaissance a entraîné un engouement pour l'Occident et l'Italie, le berceau de la Latinité, avant de susciter, dans le sillage d'une relatinisation après des siècles d'influences dites orientales dans les Pays Roumains, l'intérêt pour d'autres pays tels que la France.

Cette influence s'est manifestée dans divers domaines incluant les Arts, la gastronomie, la mode, l'éducation, les sciences, la connaissance en général, la quête de liberté et d'émancipation issue de la révolution et a entraîné, en premier lieu, des traductions d'auteurs dits classiques (dont Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Boileau, Hugo, Verlaine, Mallarmé, etc.) (Étienne 2004) et, par là même, une exportation, par la voie orale ou écrite, de certains mots qui se sont retrouvés par la suite dans le système roumain. Ces mots se sont retrouvés dans le lexique roumain où ils se sont adaptés à la langue roumaine, sémantiquement, phonétiquement ou morphologiquement ou bien ont, par la suite, été, comme d'autres, évacués par la langue d'accueil, du fait d'une moindre nécessité d'usage (Bârlea, Bârlea 2000 ; Goldiș-Poalelungi 1973).

La disparition de mots d'une langue donnée s'explique par différents facteurs dont la concurrence entre des formes doubles mieux implantées dans la langue, ou une préférence accordée à d'autres mots d'origine allemande, slave dans des domaines sémantiques plus enclins, géographiquement à recevoir ces apports etc. (STA 1851 ; Variot 1996 ; cf. aussi l'ouvrage d'Eliade 1898).

C'est dans ce sens que le lexique est un témoin de l'état d'une société à un moment donné et de sa capacité à s'approprier des notions de manière spécifique, en élargissant ou en restreignant son champ sémantique suivant la perception qu'elle a de la pensée et de son rapport à la langue.

14. Certains mots sont présents depuis très longtemps dans la langue et disposent de formes différenciées, en français ou en roumain (Chircu : 2014), pour le masculin et pour le féminin, avec des suffixes attestés très tôt.

15. Nous pouvons citer les termes fr. *abbé, abbesse* ; roum. *abate* (STA et DEX, s. v.), *stareță* (DEX, s. v.). Le mot français *abbé* « supérieur d'une abbaye ; personne exerçant une fonction sacerdotale » (CNRTL, s. v.] provient de l'ancien provençal *ábas* [XI^e s. (simplification de la gémignée)] (*prov. abat*). L'ancien provençal a lui-même effectué un emprunt au grec *abba* « père », en restreignant l'usage sémantique du mot originel. En latin classique, nous retrouvons la forme *abbas, abbat* (accusatif : *abbatem*). L'accent aigu final correspond à une correspondance phonétique de la voyelle finale latine (ou grecque) modifiée pour s'adapter au système français. Il est intéressant de noter que le terme *abba* s'est exporté, sans doute aussi sous l'influence du latin, dans différents pays romans (esp. *abad*, en port. *abade*, cat. *abat*, les formes italienne et roumaine sont identiques au masculin *abate*) avec une même valeur sémantique (pour le roumain, sens attesté par le DEX, DELR, s. v.).

16. La féminisation du mot en français (*Guide...* 1999) et en roumain (Călărașu 2005 ; Ușurelu 2002) soulève des problématiques distinctes. Ainsi, la forme *abbesse* « supérieure d'une abbaye » (CNRTL, s. v. ; usage courant] (1172-74), correspond à une dérivation par l'adjonction du suffixe ancien *-esse*. Au niveau roman (CNRTL), l'ancien provençal est à nouveau mis en avant *abadesa* (*prov. abadesso*) et nous notons des formes proches en espagnol (*abadesa*), en portugais (*abadesa*), et en italien (*abadessa*), sous l'influence à nouveau du latin *abbatissa*. La forme roumaine *abatesă*, en provenance directe du latin savant, est attestée dans le DEX et mentionnée dans le DELR I (2012 : 2), avec son sens ecclésiastique. Nous observons que le CNRTL relève, par ailleurs, un usage argotique restreint pour le mot *abbesse* qui résulte sans doute de l'usage du suffixe *-esse*, une connotation qui ne semble pas attestée dans les autres

langues romanes. Ce point illustre la difficulté, dans certains cas, du choix des suffixes à employer pour la création de mots nouveaux. Le roumain utilise également le mot *starețǎ* du slave *starici* (DEX, s. v.), *starica* (DLR, s. v.).

17. Nous proposons à la discussion les termes fr. *député*, roum. *deputat* ainsi que des possibilités de féminisation enregistrées dans le lexique.

Le mot français *député* correspond à « personne chargée de représenter une autorité physique ou morale auprès d'un gouvernant ou d'une collectivité » et « personne élue pour représenter le peuple dans une assemblée » (cf. CNRTL, s. v. ; XIV^e *deputé* ; 1748 *député*). D'un point de vue étymologique, le mot *député* est attesté au XIV^e siècle et est issu du latin *deputatus*, dérivé du verbe *deputo*, *-tare* « estimer à ; assigner » (Gaffiot, s. v.). D'un point de vue formel, la forme *député* est le participe passé du verbe. La même construction est enregistrée en roumain avec *deputat* (DLR, s. v.) qui représente un emprunt latino-roman.

La féminisation du mot *député* se manifeste par différentes possibilités. En effet, l'entrée *députée* est enregistrée dans le lexique français au XIX^e siècle et correspond bien, grammaticalement, à la forme féminine du participe passé du verbe *députer*. Cependant, le CNRTL enregistre des connotations ironiques associées ainsi qu'un niveau de langue « familier » qui peut résulter d'une hésitation à reconnaître la réalité grammaticale de la formation ou du contexte sociologique qui accompagne le processus même de féminisation. À ce stade de transition où le français semble se trouver, pour certains termes, l'usage de la forme *femme député* est aussi enregistré. Dans d'autres pays francophones, en particulier au Canada, la forme *députée* apparaît plus largement utilisée.

Les mots roumains *deputat* et *deputatǎ* sont attestés au même niveau de langue au XX^e siècle (la forme *deputat* est présente au XIX^e siècle, chez STA, 1851, s. v.) et proviennent du français *député* et de l'italien *deputato*. Les termes roumains correspondent, comme en français, au participe passé *deputatus*, *deputata*, *deputatum*, du verbe latin *deputo*, *deputare*. Nous mentionnons aussi la forme populaire, voire péjorative, *deputăriță* (que l'on peut retrouver en ligne, sur www.ziare.ro, via google).

18. Les termes que nous indiquons ensuite, dans notre présentation, comportent le suffixe *-ier*, *-ière*, un suffixe qui est assez souvent sollicité en français, avec ses correspondants en roumain, féminins et masculins.

Les premiers mots présentés de cette catégorie sont fr. *laitier*, *-tière* « Celui, celle qui vend du lait, ou qui le livre à domicile, ou qui en fait le ramassage dans les fermes » (CNRTL, s. v.). Les formes féminines et masculines sont enregistrées au XVIII^e siècle, dérivant du substantif *lait*, du latin *lac*, *-tis* (accusatif : *lactem*), avec évolution phonétique du groupe consonantique *-ct-* latin vers *-it*, en français, plus le suffixe d'agent *-ier*, *-ière*. Une évolution similaire se produit

en roumain, avec le passage du groupe consonantique latin -ct- à -pt- en roumain qui a donné *lapte*. Les mots *lăptar*, *lăptăreasă* correspondent à l'adjonction du suffixe d'agent -ar, -ară, après le substantif *lapte* DEX, s. v.). Nous constatons un niveau de langue identique pour les formes masculines et féminines et leur pleine utilisation et reconnaissance de cette activité liée à l'agriculture.

Le terme fr. *lavandière* « femme qui lave le linge par profession » (XII^e s.) – dérivé du verbe laver, provenant du lat. *lavo*, *lavare* + suffixe -andière – est cité car le CNRTL n'enregistre pas la forme masculine (le linge était, par ailleurs, en Provence, rangé et conservé avec des bouquets de lavande). Le mot *lavandier*, avec l'acception « Sous l'Ancien Régime, officier chargé de surveiller le blanchissage du linge », est néanmoins attesté dans le Larousse en ligne (LAR, s. v.) et associé à une fonction militaire. Il est intéressant de remarquer qu'en roumain, le DLR (s. v.) enregistre la forme vieillie et populaire *spălătoare* « laveuse », dérivée du verbe (*a*) *spăla* « laver » du lat. *ex + per + lavo*, *lavare* « laver » + suffixe d'agent -toare. Le DEX enregistre la forme *lavandier* « ofițer însărcinat cu supravegherea albirii rufelor, la unele curți regale » [officier chargé de la surveillance du blanchissement du linge, dans certaines cours royales].

Les termes fr. *policier* (1753), *policrière* « Personne qui appartient plus particulièrement à un service de police sans uniforme » sont tous les deux attestés dans le CNRTL (s. v.), avec un statut identique, même si la forme féminine est d'usage plus récent (le masculin, avec cette acception, est enregistré en 1836). Ils dérivent tous deux de *police* qui est un emprunt à l'italien *polizza*. Les mots roumains correspondants *polițist*, *polițistă* proviennent quant à eux de l'allemand *polizist* (DEX) + suffixe d'agent -ist. Le DELR (s. v.) enregistre la forme *polițist* et la même étymologie. Il existe une forme vieillie et populaire, voire péjorative *polițai* « policier » (DLR, s. v.).

D'autres substantifs qui se terminent par le suffixe -ier disposent de la forme française masculine très usitée, tandis que la forme féminine, bien qu'attestée, semble d'usage moins fréquent : fr. *plombier* (1425 ; 1841 : *plombier-zingueur*), *plombière* (CNRTL, s. v.). Le terme roumain équivalent est *instalator*, qui est un emprunt au français *installateur* (1875), du verbe latin *installo*, *installare* (CNRTL, s. v.). Les mots fr. et roum. *pompier* (CNRTL et DLR et DEX) illustrent une catégorie de mots où la forme masculine est bien implantée dans le lexique tandis que le féminin n'est pas enregistré pour le substantif, la forme adjectivale et substantive *pompier*, *pomprière* étant en plus associée à une connotation. La connotation est aussi observable dans le cas des formes d'agent féminines *pompieriță* ou *pompieriasă* que l'on retrouve dans le langage courant (www.ziare.ro, via google).

19. Les substantifs qui se terminent par les suffixe -ome, -ogue, -aphe, en français, avec souvent son correspondant -om/-oamă, -og/-ogă, -af/-afă, en

roumain sont souvent enregistrés dans leur forme masculine, du fait de la répartition des fonctions et métiers jusqu'à une période très récente. D'un point de vue grammatical, la terminaison finale française (en particulier la voyelle -e), n'entraîne pas d'impossibilité à féminiser mais le constat est que l'usage de la forme féminine n'est pas enregistré par le CNRTL (s. v.).

Le DLR tend, de son côté, à enregistrer les formes masculines et féminines (celles-ci se manifestant par l'adjonction de la voyelle -ă, après -om-. Les mots fr. masc. *astronome* « Savant qui s'occupe d'astronomie et, plus particulièrement, physicien spécialiste des calculs et travaux relatifs aux mouvements des astres et à leur structure » (CNRTL, s. v.), roum. masc. *astronom* (STA 1851, s. v. ; Variot 1996, s. v.) et roum. *astronom, astronomă* (DEX, DELR, s. v.) témoignent de cette tendance et de cette phase de transition en France. D'un point de vue, étymologique, *astronome* (1549) provient du latin *astronomus* et du grec *ἄστρονόμος* (CNRTL, s.v.). Le DEX retient pour la forme roumaine *astronom* les étymologies française *astronome* et latine *astronomus*.

Le même comportement est enregistré pour le français *gastronome* (dérivé régressif de *gastronomie*, du gr. *γαστρονομία*) [on constate l'absence de la forme féminine, dans le CNRTL, s. v.] et le roumain *gastronom, gastroamă* (du fr. *gastronome*).

Il en va de même pour le fr. *pédagogue* « Spécialiste de pédagogie, de sciences de l'éducation » et « Personne qui a l'art d'enseigner, d'éduquer; personne qui sait expliquer », du gr. *παιδαγωγός* « esclave chargé de conduire les enfants à l'école », « maître d'école ou précepteur chargé de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants » (CNRTL, s. v., 1855). Ce mot est parfois connoté ou empreint d'une nuance péjorative « Maître autoritaire et étroit d'esprit ; Personne qui fait étalage de son érudition » (CNRTL, s. v. ;) et roum. *pedagog, pedagogă*, du fr. *pédagogue*, ngr. *παιδαγωγός*, lat. *paedagogus*, all. *Pädagog*. C'est aussi le cas du fr. *géographe* (1532) « Celui, celle qui étudie la géographie, qui l'enseigne; auteur d'une géographie », résultant d'un emprunt au bas lat. *geographus*, du gr. *γεωγράφος* (CNRTL, s. v.) et du roum. *geograf, geografă*, du fr. *géographe*, lat. *geographus*, ngr. *γεωγράφος* (DEX ; voir aussi DLR s. v. *geo-*). Le processus de féminisation apparaît, d'après ces exemples, davantage engagé en roumain qu'en français.

20. Les substantifs qualifiant des métiers et professions se terminant généralement par les suffixes *-aire, -iste* ont été marqués par des évolutions. Ainsi, le fr. *antiquaire*, avec le sens « Celui qui s'applique à l'étude des œuvres de l'Antiquité » (fin XVI^e siècle : remplacé au XIX^e siècle par archéologue (CNRTL, s. v.) ; il est enregistré, au XIX^e siècle dans son acception plus récente « Marchand faisant commerce de meubles, de tableaux, d'objets d'art anciens »,

du lat. *anticuarius* n'est enregistré, à nouveau, par le CNRTL, qu'au genre masculin ; Stamati (1851 ; s. v.) atteste, dans son dictionnaire (STA), l'existence de la forme masculine *anticvariu*, et le DLR la forme masculine *anticar*, du fr. ; *antiquaire*, all. *Antiquar*, lat. *antiquarius*. Il en va de même du fr. *parlementaire* (1644) « membre du Parlement britannique » (CNRTL, s. v.) avec un élargissement sémantique en 1765-70 « Membre d'une Cour de Parlement française » et du roum. *parlamentariu* (STA, s. v.) ; par contre, le DEX (s. v.) enregistre la féminisation du mot *parlamentar* (masc.), *parlamentară* (fém.). Le fr. *légiste* (fin XIII^e siècle) « Homme de loi ; spécialiste des lois », du lat. méd. *legista* et le fr. *étymologiste* apparaissent au genre masculin seulement (CNRTL, s. v.). Le mot français *étymologiste* (1578), intégré dans le CNRTL (s. v.) avec la mention « substantif masculin » se termine par un -e final et est à usage « générique » (CNRTL, s. v.) « Celui, celle qui se consacre à des recherches étymologiques », ce qui permet d'établir un lien avec le point 21 ci-après.

Le roumain (DEX, s. v.) intègre dans son lexique les formes masculines *legist* et féminine *legistă*, du fr. *légiste*, it. *legista*, all. *Legist*. Nous pouvons citer aussi *etimologist* (masc.) ainsi que *etimologistă* (fém.), empruntés au fr. *étymologiste*. Il existe également en roumain *etimolog* (*etimologă* est une forme rare du féminin).

21. Les substantifs d'agent se terminant par la voyelle -e comportent, pour le féminin, une forme identique ou bien un suffixe en -esse qui s'est conservé ou pas en français moderne. Nous citons le mot fr. *collègue* (1520) (masc. et fém.) « celui ou celle qui, à l'intérieur d'une institution publique ou privée, est revêtu ou revêtue de la même fonction ou de la même charge que d'autres » et, au XIX^e siècle, « ami » (CNRTL, s. v.), provenant du latin classique *collega* « collègue dans une magistrature ; compagnon, camarade » ; dans le sens « ami » peut-être sous l'influence du provençal. Les correspondants roumains sont *coleg* et *colegă*, du fr. *collègue* ou du lat. savant *collega* (DELR, s. v.).

Le mot français *arbitre* (1213) « « personne désignée pour régler un litige entre les parties » n'est enregistré dans le CNRTL qu'au masculin, peut-être du fait de la féminisation assez restreinte de la profession ; il en va de même en roumain où seule la forme masculine *arbitru*, du lat. néol. *arbiter* ou du fr. *arbitre*, est enregistrée dans le DELR. Cependant la forme fr. *arbitre* précédée du déterminant au féminin (*l'* ou *une*) ainsi que la forme *arbitră* commencent à être utilisées dans le langage courant et, en particulier, dans la presse sportive. Le mot fr. *gendarme* (av. 1475 *escuier gendarme*) sont également enregistrés (CNRTL, s. v.) comme du genre masculin, le premier étant issu de *gens* (lat. *gens, gentis*) *d'armes*, plur. « soldats ». Nous remarquons les acceptions « homme de guerre à cheval puissamment armé ; combattant » et « Militaire appartenant à un corps de gendarmerie chargé du maintien de l'ordre et de la sûreté publique,

ainsi que de l'exécution des arrêts judiciaires » (1790) et « Cavalier armé de pied en cap pouvant avoir sous ses ordres plusieurs autres cavaliers ». En roumain, nous trouvons les formes *jandarm* (fém. pop. *jandarmeriță* « *gendarmette* » [fém. fam.]), du fr. *gendarme*.

Le mot *juge* (1170) « celui auquel on attribue le soin d'arbitrer un différend, de résoudre une question » ; « celui qui est chargé d'appliquer les lois civiles et pénales » (CNRTL, s. v.) provient du lat. *judex, judicis* « juge, arbitre ». Le mot roumain *jude*, hérité du même mot latin *judex, judicis* DEX, s. v.).

Cependant, nous notons la présence des mots français *maître* (1150) et *maîtresse* « Personne qui a autorité ou fait autorité dans un domaine d'activité ; celui, celle qui a la responsabilité, la direction d'une affaire, d'un service, de l'exécution d'une tâche » (1740) », du lat. *magister, magistri* (CNRTL, s. v.), tous deux enregistrés dans le lexique. La forme féminine *maistresse* (*d'école*) est enregistrée en 1567 mais, s'agissant de l'enseignement supérieur, la forme *maître de conférences*, pour les agents féminins, semble actuellement plus utilisée que *maîtresse de conférences*, en référence peut-être aussi au statut, et la forme féminisée n'est pas actuellement enregistrée dans le CNRTL (s. v.).

Nous pouvons citer également le fr. *mairesse* « femme du maire » ; femme qui exerce des fonctions de direction » (XIII^e s. ; moyen français, CNRTL, s. v.), à côté de *maire* (1170) – « Celui qui dirige le corps municipal », cf. lat. *major, majoris* « Juge local, maire de village », concurrencé au X^e par l'anc. fr. *maieur*, du lat. *major, majoris*. Nous proposons aussi le mot fr. *poétesse* (XIV^e siècle *poëtisse* ; XVI^e s. *poétesse*), du lat. *poetissa*, enregistrée à côté de *poète* « écrivain qui fait de la poésie » (fin XIII^e s.), du lat. *poeta, poetae* (CNRTL, s. v.). Nous présentons un autre mot qui entre dans la même catégorie : *peintresse* (1901) (rare et parfois ironique, CNRTL, s. v.), du lat. *pictor*, d'après le verbe *pingo, pingere* « couvrir de couleur, teindre, enluminer ; orner, décorer ; représenter par le pinceau ; figurer, dépeindre par la parole ».

La forme *peintre* est utilisée (1671) avec les acceptions « Femme peintre », (CNRTL, s. v.) et « femme qui s'adonne à la peinture » (1785), à côté du masculin *peintre* (fin XIII^e s. *paintre*), (CNRTL, s. v.) « Ouvrier ou artisan qui peint des surfaces, des murs, des objets » ; « personne, artiste qui pratique l'art de la peinture ». Ces trois derniers exemples que nous venons de voir comportant le suffixe *-esse* confirment, semble-t-il, l'usage restreint, voire péjoratif, qui affecte parfois celui-ci, même au XXI^e siècle et qui peut freiner l'usage plus répandu de formes grammaticalement possibles, au bénéfice d'entrées lexicales qui l'omettent et qui privilégient l'utilisation du mot « générique », commun ou masculin. C'est le temps et l'usage qui permettront de voir si ces formes dépasseront ces réticences et si la communauté se les approprie pleinement.

Les formes roumaines correspondantes sont *primară* (*masc. primar*), du latin *primarius*, d'après le fr. *primaire maire* ; *maestră* (*masc. maestru*), de l'it.

maestro et *poetă* (masc. *poet*), du fr. *poète* et de l'all. *Poet*. Les correspondants roumains enregistrés sont *poetă* (DEX; DLR, s. v.; voir aussi la forme populaire, voire un peu dépréciative, *poetesă*), à côté de *poetu* (STA, s. v.), *poet* (DEX, s. v.), du lat. *poeta*, all. *Poet*; *pictoră* (DEX), à côté de *pictoru* (STA, s. v.), *pictor* (DEX, s. v.), du lat. *pictor*, it. *pittore* (fém. roum. *pictoriță* et rar. *pictoreasă*).

22. Les substantifs d'agent/de profession se terminant par *-ain*, *-aine* présentent généralement une forme au masculin et une forme au féminin : fr. *souverain* (masc.) et *souveraine* (fém.) « Qui détient la souveraineté, qui exerce le pouvoir (sur un territoire); Qui a la souveraineté interne et externe » (1050). Ces deux mots proviennent du latin **superanus* ou *supranus* (CNRTL, s. v.) et *suzerain* (masc.), *suzeraine* (fém.) « À l'origine, seigneur dont le fief relève immédiatement du roi; seigneur qui possède un fief dont relèvent d'autres fiefs détenus par ses vassaux » (1312), du latin *sus* d'après le français *souverain* (CNRTL, s. v.).

Leurs correspondants en roumain sont *suveranu* (STA, s. v.), *suveran* et *suverană* (DEX, s. v.), du fr. *souverain*; et *suzeranu* (STA, s. v.), *suzeran* et *suzerană* (DEX, s. v.), du fr. *suzerain*.

Le mot fr. *chef* « Personne qui exerce un commandement, une autorité; qui a sous sa direction la responsabilité d'un service » (*chieef*, fin IX^e siècle), provient du lat. *caput*, *capitis* (CNRTL). Il est proposé à la discussion, du fait des diverses formes féminines qui sont enregistrées dans le lexique. La forme fr. *cheftaine*, est construite d'après *ch(i)ef* « chef » du plus ancien *chevetaine* (1275, *chie(f)tayne*) que l'on doit à l'anc. fr. *chevetaigne* « chef, capitaine » (CNRTL, s.v.). La forme *cheffesse* est également enregistrée, avec une connotation « Ce néologisme populaire (...) paraît surtout employé par plaisanterie » (*Lar. Lang. fr.*); marqué « fam. » par *TLF* pour le sens « femme dirigeant un service [dans une administration] » (CNRTL, s. v.). Le mot *cheffe* apparaît dans la langue parlée et les moyens de communication ces dernières années; il est enregistrée dans le CNRTL (s. v., 1985) et l'Académie constate son usage (RAP : 11).

En roumain, seule la forme masculine *cap*, du lat. *caput*, *capitis* (DEX) semble enregistrée mais elle représente un calque sémantique du français *chef*. Il faut aussi mentionner la forme *șef*, empruntée au français, et la forme de féminin *șefă* (DEX, s. v.).

23. Les mots qualifiant les professions se terminant par le suffixe *-at*, *-ant* ne sont pas toujours enregistrés dans leurs formes féminines : *magistrat* (1352-56), du lat. *magistratus* « fonction publique; fonctionnaire public » (CNRTL, s.v.) mais *magistrate* présent assez récemment dans le lexique n'est pas enregistré dans le CNRTL. Par contre, les formes *gérant* et *gérante* (1835

et 1878, masculin seulement, d'après le CNRTL, s.v.), du lat. *gero, gerere*, sont toutes deux enregistrées au XXI^e siècle.

Les correspondants roumains présentent peu de modifications par rapport aux formes françaises : *maghistrat, magistrat* (STA, s. v.) ; *magistrat* (DEX, s. v.) ; comme pour le français, la forme *magistratǎ* ; assez récente n'est pas encore enregistrée dans le DEX. Les formes roumaines trouvées sont *gerant, gherant, girant*, (STA, s. v.) et *gerant, gerantǎ*, du fr. *gérant* (DEX, s. v.).

24. La féminisation des termes qualifiant les professions ou métiers se terminant en français par le suffixe *-ien* ne pose, a priori, pas de problèmes grammaticaux puisque le suffixe *-ienne* est utilisé systématiquement. Cependant, nous observons à l'usage une différence suivant les mots, sans doute en lien avec une référence au statut ou à la période de transition actuellement en cours qui hésite à féminiser. Ainsi, par exemple, *chirurgienne* est enregistrée dans le CNRTL (s. v.), à côté de *chirurgien* « médecin spécialiste qui pratique la chirurgie » (1172-1175), du lat. *chirurgia + -ien*, mais elle est peu employée, au bénéfice de la forme masculine « générique » *chirurgien* ou de *femme chirurgien*. À côté de cela, nous trouvons, au même niveau, *académicien* (1555 et 1672) et *académicienne* (1701) « Membre de l'Académie fondée par Platon ou continuée par ses successeurs » ; « Membre d'une société sc., litt. ou artistique » (1672) et « membre de l'Académie française » (1555), du lat. *academicus, academica, academicum*, qui sont tous les deux d'un usage identique (CNRTL, s. v.).

Les correspondants roumains sont *hirurg* (STA, s. v.), *chirurg, chirurgǎ* (DEX, s. v.), du lat. *chirurgus* et de l'all. *Chirurg* ; et *academician, academicianǎ*, du fr. *académicien* (DEX, s. v.).

25. Une autre catégorie de noms de professions et métiers importante pour la féminisation est celle qui se termine par les suffixes *-deur* au masculin. Suivant les cas, le féminin prendra le suffixe *-drice, -deuse* ou *-deur(e)* [usage récent]. Nous pouvons ainsi citer les formes fr. *ambassadeur* (XIV^e siècle) et *ambassadrice* (1651), de l'it. *ambasciatore* et de l'a. prov. *ambayssador* (CNRTL, s. v.) ; *commandeur* (1167 « chef, celui qui commande », CNRTL, s. v.), *commanderesse* (CNRTL, dmf, s. v.) et *commandeuse* – attestée par l'Académie (RAP : 14) plus récemment *commandeur(e)*, dérivés de *commander*, du lat. *comando, comandere* ; les formes *défendeur* et *défenderesse* (le suffixe *-esse* restant utilisé, en particulier, pour les mots à fonctionnalité juridique mais la forme féminine *défenderesse* (première moitié du XII^e siècle) est enregistrée jusqu'en 1835, a disparu, avant de revenir en français contemporain), du verbe *défendre* qui provient du lat. *defendo, -dere* (CNRTL, s. v.) ; *calandreur* et *calandreuse* « personne qui lustre les étoffes » (1313 *kalendreur*), du verbe *calandrer* < gr. *κάλινδρος + -eur, -euse* (CNRTL, s. v.).

Les correspondants roumains enregistrés dans le lexique sont : *ambasador*, *ambasadoare*, du fr. *ambassadeur* (DEX, s. v.) ; *comandor* (DEX, s. v.), la forme *comandoare* n'étant pas attestée dans le DEX et le DELR ; *defensor*, *defensoare*, du fr. *défenseur*, lat. *defensor*, sont tous les deux présents dans le DEX (s. v.).

26. Les mots français se terminant par le suffixe *-eur* connaissent également des hésitations dans le processus de féminisations, au cours du temps. Ainsi, nous citons le terme *procurateur* (XIII^e siècle), « représentant du Ministère public » ; « curateur, celui qui agit en justice au nom de quelqu'un » – du verbe *procurer* + suffixe *-eur*, cf. lat. class. *procurator* « celui qui a soin pour un autre, qui administre », d'où en lat. médiév. « administrateur des biens extérieurs d'une communauté » (XII^es. d[an]s Blaise *Latin. Med. Aev.*), terme d'hist[oire] romaine et « celui qui représente une partie lors d'un procès » (CNRTL, s. v.) – qui a admis, avec un sens restreint, la forme *procuratrice* (1835) « femme qui a pouvoir d'agir par procuration » (CNRTL, s. v.), *procurouse* [1835] (ACA, XV ; TLFi, 1835 et MYS, s. v.) et *procureresse* (XIII^e siècle aussi) « celle qui agit au nom d'une procuration » (CNRTL, mfr., s. v.). Le dictionnaire de l'Académie indique que, pour le féminin, « les formes féminines procureur ou, moins bien, procureuse se rencontrent également » (ACA, s. v.).

Nous prenons également en exemples les mots fr. *travailleur* (XIII^e siècle) et *travailleuse* (1935 ; la forme féminine est employée aux XVIII^e et XIX^e siècles, dans d'autres sens, respectivement, « abeilles ouvrières » et « table ovale », CNRTL, s. v.), dérivés du verbe *travailler*, du lat. **tripaillare* (CNRTL et ACA, s. v.) ; les termes *chauffeur* (1680), dans son sens plus ancien « Celui qui fait chauffer le métal ») et son sens plus récent « conducteur d'un véhicule automobile » (XIX^e siècle) et *chauffeuse* [1932] « Femme qui conduit un véhicule automobile » dérivés du verbe *chauffer* (CNRTL, s. v.). Nous observons aussi la concurrence ainsi que l'homonymie entre la forme féminine d'agent et l'élément de mobilier « Chaise basse qui permet de s'installer près du feu pour se chauffer » (sens ancien, CNRTL, s. v.). Il en va de même de : *contrôleur* (1292) « Celui dont la charge est de tenir registre de certaines choses » ; « Employé, fonctionnaire, chargé d'exercer un contrôle, une vérification », *contrôleuse*, du verbe *contrôler* et de *contrôle* (possible emprunt à l'anglais *to control* « exercer puissance ou autorité » (CNRTL, s. v.) ; *professeur* (1337), *professeuse* (XIX^e siècle, CNRTL et TLFi, s. v.), du latin *professor* « celui qui se déclare expert dans un art ou une science », du verbe *professer* « exercer, pratiquer (un métier, un art), du lat. *profiteor, profiteri* ; Le TLFi intègre la forme *professoress* en 1897 mais ce mot semble d'usage très restreint. Le dictionnaire de l'Académie stipule que *professeur* (ACA, s. v.) est un nom masculin « Celui, celle qui transmet un savoir, qui dispense la connaissance d'une discipline, d'une science, d'un art. Il

ajoute que « [l]a féminisation des noms de métiers et de fonctions se développant dans l'usage, comme l'a constaté le rapport de l'Académie française rendu public le 1^{er} mars 2019, il est à noter que les formes féminines professeur ou, moins bien, professeure se rencontrent également », ACA, s. v.) ; le mot *professeure* est utilisé, d'après nos recherches, très récemment (XXI^e siècle).

Les correspondants roumains sont *procuror*, du fr. *procurateur* (DEX, s. v.), les formes féminines *procurăreasă* et *procuroriță* que nous pouvons entendre dans le langage courant n'étant pas enregistrées dans le DEX et ayant une connotation familière ou dépréciative ; *lucrător* et *lucrătoare*, du verbe (*a*) *lucra* « travailler », qui provient du lat. *lucubro*, *-brare* (DEX, s. v.) ; *controlor*, *controloare*, du fr. *contrôleur* (DEX, s. v.) ; *profesor* et *profesoară* (DEX, s. v.), du lat. *professor*, fr. *professeur*, all. *Professor*. Nous remarquons que la forme féminine *profesoreasă* est également enregistrée mais le suffixe *-iță* peut entraîner parfois une connotation dépréciative (DEX, s. v.).

27. Enfin, la dernière catégorie de noms de métiers que nous aborderons dans cette étude correspond à ceux qui se terminent par le suffixe français *-teur*, avec les formes féminisées présentes dans le lexique ainsi que leurs correspondants masculins et féminins roumains. Nous pouvons citer le mot fr. *docteur* (XII^e siècle) « savant, érudit » ; « Celui qui est savant en une matière quelconque et qui cherche à transmettre son savoir, sa sagesse ; Personne ayant obtenu le plus haut grade universitaire (généralement après soutenance d'une thèse d'État) ; Personne habilitée à exercer la médecine après avoir été admise à différents examens sanctionnant plusieurs années d'études médicales (universitaires et hospitalières) et après avoir soutenu une thèse de doctorat » (XII^e s.). Le fr. *docteur* provient du lat. class. *doctor* « celui qui enseigne », avec également les sens du lat. chrét. « docteur de la loi ; prêtre qui enseigne la religion » et « médecin » (CNRTL, s. v.). Les formes enregistrées au féminin sont : *doctoresse* « Femme savante » (XV^e siècle) « Femme docteur en médecine » (1778, CNRTL, s. v.) ; ce mot, dans l'acception, « Femme docteur en une spécialité quelconque, est peu utilisé (1975, CNRTL, s. v.) ; *doctrice* (1870, CNRTL et TLFi, s. v.) ; et, enfin, *docteure* (LAR) qui est usitée surtout ces dernières années (XXI^e siècle) mais n'est pas enregistrée dans le CNRTL (s. v.). Le dictionnaire de l'Académie précise que « [l]a féminisation des noms de métiers et de fonctions se développant dans l'usage, comme l'a constaté le rapport de l'Académie française rendu public le 1^{er} mars 2019, il est à noter que les formes féminines doctoresse, docteur ou, moins bien, docteure se rencontrent également » (ACA, s. v.).

Le mot fr. *auteur*, du lat. *auctor*, *-toris* est aussi proposé à la discussion. Son acception à usage professionnel est « Celui ou celle qui, par occasion ou par profession, écrit un ouvrage ou produit une œuvre de caractère artistique » (1160-1174, CNRTL). Il est à noter que le CNRTL ne présente pas les formes

auteuresse, autheuresse qui apparaissent dans le TLFi comme des néologismes (TLFi, s. v.). La forme *autrice*, du lat. *auctrix, auctricis* (cf., notamment, Evain 2012 : 1-9), disparue au XVII^e siècle, sous l'effet de l'opposition à certaines féminisations, est à nouveau enregistrée « Femme qui compose un ouvrage (ici, la Mémoire qui aide le rédacteur) » (CNRTL, s. v.). La forme *auteure*, d'usage récent (XXI^e siècle), apparaît assez souvent dans la langue courante, d'après nos recherches actuelles mais n'est pas enregistrée dans les dictionnaires consultés. Nous précisons que l'Académie constate dans son rapport sur la féminisation que le mot [*a*]utrice, dont la formation est plus satisfaisante, n'est pas complètement sorti de l'usage, et semble même connaître une certaine faveur, notamment dans le monde universitaire, assez rétif à adopter la forme « auteure » (RAP : 10). De plus, l'Académie indique dans son dictionnaire que « La féminisation des noms de métiers et de fonctions se développant dans l'usage, comme l'a constaté le rapport de l'Académie française rendu public le 1^{er} mars 2019, il est à noter que les formes féminines autrice, auteur ou, moins bien, auteure se rencontrent également » (ACA, s. v. *auteur*).

La féminisation du mot français *auteur* illustre de manière spécifique la phase de transition où se situe la langue française et où plusieurs formes se côtoient et parfois se méconnaissent.

D'autres mots masculins implantés depuis longtemps dans le lexique se prêtent d'avantage à la féminisation, en associant assez régulièrement le suffixe *-trice*. Nous proposons : *directeur, directrice* « (Celui, celle) qui dirige », du b. lat. *director*, dérivé du supin *directum* du verbe *dirigo, dirigere* (1444, CNRTL, s. v.) ; *tuteur, tutrice* (1265) « Personne chargée légalement de veiller sur un mineur ou un interdit, de gérer ses biens et de le représenter dans les actes juridiques. », du lat. *tutor, tutoris* « défenseur, protecteur, gardien », CNRTL, s. v.) ; *éditeur et editrice* « Personne ou société qui édite des œuvres sous forme d'objet imprimé » ; « Personne qui prépare une œuvre ou un recueil d'œuvres en vue de les publier » ; « Personne qui fait paraître sous sa responsabilité un journal, une revue ou un périodique » (1732), du lat. *editor* « celui qui produit; auteur, fondateur » (CNRTL, s. v.) ; *précepteur et préceptrice*, « celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant » (1470), « celui qui enseigne » (1530), du lat. *præceptor* « celui qui enseigne », emprunté au lat. médiév. *praeceptor* « chef d'une province (dans l'ordre des Templiers) », avec une spécialisation sémantique (CNRTL, s. v.) ; *législateur, législatrice* (1372-74) « celui qui fait des lois » ; (1792) *sous la révolution française* « membre du corps législatif », emprunté au lat. jur. *legislator* « celui qui propose des lois », du lat. *lex, legis* « loi » + *-lator* « celui qui propose » (CNRTL).

Les correspondants roumains sont : *doctor* (la forme masculine est enregistrée séparément (DEX, s. v.), du fr. docteur (avec des sens similaires), lat. *doctor*, all. *Doktor* mais il existe *doctoriță* et *doamna doctor* ainsi que

doctoreasă (DEX, s. v.). La forme « *doctoră* » n'apparaît pas enregistrée (DEX, s. v.) ; les formes *autor* (masc.) et *autoare* (fém.), du fr. *auteur* et du lat. *auctor* (DEX, s. v.) ; *director* et *directoare*, du fr. *directeur* et du lat. *director* (DEX, s. v.) ; *tutore* (masc.) et *tutoare* (fém.), du lat. *tutor*, de l'it. *tutore* et du fr. *tuteur* (DEX, s. v.) ; *editor* et *editoare*, du fr. *éditeur* et du lat. *editor* (DEX, s. v.) ; *preceptor*, du lat. *præceptor* et du fr. *précepteur*, la forme *preceptoare* semblant être enregistrée au XX^e siècle (DEX, s. v.) ; *legislator* (seule, la forme masculine est enregistrée dans le DEX mais, dans la langue actuelle, il existe aussi *legislatoare*), du fr. *législateur* et du lat. *legislator*.

28. Le processus de féminisation des noms de métiers et de professions témoigne des différents moyens d'enrichissement offerts par la langue française, en particulier au niveau suffixal qui ont permis de faire entrer dans le lexique des formes qui sont souvent issues du latin et du grec, avec quelques différenciations ou, plus souvent encore, des restrictions sémantiques.

Au cours du temps, certaines formes ont été plébiscitées, d'autres ont été oubliées définitivement et se sont perdues et d'autres encore ont repris vie.

Si nous comparons les domaines français et roumain, nous constatons dans différents cas, une tendance roumaine contemporaine à féminiser plus aisément des noms de profession qui s'explique en partie par l'utilisation de suffixes d'agent en nombre plus réduits qu'en français et à leur moindre connotation dans quelques cas [le suffixe *-esse* français relève parfois d'une tendance à l'ironie mais c'est aussi le cas du roum. *-iță* ou *-e(a)să*]. Pour d'autres exemples, nous notons un décalage entre l'apparition des entrées dans la langue courante et leur intégration dans le lexique qui est aussi source de réflexions, de débats ainsi que de confrontations avec la réalité. Toute la difficulté réside dans l'équilibre à trouver entre qui est un équilibre entre la nécessité de dénommer des fonctions et des métiers occupés par des femmes et les potentialités de la langue.

La féminisation a constitué, dans tous les cas, un processus qui s'est effectué sur plusieurs siècles et qui est encore en cours, en particulier dans le domaine français où la règle grammaticale - associée au constat d'un usage accepté par la communauté durant une certaine durée - permet aux mots qui circulent d'être enregistrés dans le lexique et d'y rester, en distinguant parfois le statut juridique associé à un nom de profession et la liberté individuelle de chacun d'utiliser dans la vie courante une forme qui peut être parfois différente.

Tel est l'enjeu de la prise en compte des démarches lexicographique et grammaticale qui ne se limitent pas à la création d'un mot qui répondrait à un besoin à un moment donné mais requiert aussi l'examen du lexique et des différentes formes existantes ou nouvellement créées, de façon à identifier celle (ou celles) qui, avec l'usage, correspondra (ou correspondront) le mieux à ceux qui en auront réellement l'utilité dans la société, en constante évolution.

BIBLIOGRAPHIE

a) traités, articles, études :

- Bârlea, Gheorghe, Bârlea, Roxana-Magdalena, 2000, *Lexicul românesc de origine franceză*, Târgoviște, Editura Bibliotheca.
- Călărașu, Cristina, 2005, *Studii de terminologie a profesiunilor. Încercare de sociologie lingvistică*, București, Editura Universității din București.
- Chircu, Adrian, 2014, « Meserii și meseriași în evul mediu latin și în cel românesc. Studiu lexico-semantic, pe baza dicționarului redactat de Teodor Corbea, « Dictiones latinae cum valachica interpretatione », în Sorina Sorescu, Melitta Szathmary, Nicu Panea (coord.), *Actele Conferinței Internaționale de Științe Umaniste și Sociale « Creativitate, Imaginar, Limbaj »* (Craiova, 16-17 mai 2014), Craiova, Editura Aius, p. 95-117.
- ***, 1973-1980, Cartea „*Convorbirilor literare*” (1867-1868, 1868-1869, 1869-1870), vol. I-III, ediție și postfață de Florea Pavel, Iași, Editura Junimea.
- ***, 1972, *Dacia literară*, studiu introductiv și ediție de Maria Platon, București, Editura Minerva.
- Eliade, Pompiliu, 1898, *De l'Influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines, étude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes*, Paris, Ernest Leroux Éditeur.
- Étienne, Philippe, 2004, *Acești români care au făcut Franța*, București, Editura Academiei Române.
- Evain, Aurore, 2012, « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours », in *SÊMÉION/Travaux de sémiologie*, 6, p. 1-9 <http://siefar.org/wp-content/uploads/2009/01/Histoire-d-autrice-AEvain.pdf> (consulté le 19/06/20).
- Goldiș-Poalelungi, Ana, 1973, *L'influence du français sur le roumain (vocabulaire et syntaxe)*, XLIV, Paris, Publications de l'Université de Dijon & Société Les Belles Lettres.
- Graur, Al., 1950, « Etimologie multiplă », in *Studii și cercetări lingvistice*, 1, p. 22-34.
- Lagarde, André, Michard, Laurent, 1970, *XVI^e siècle. Les grands auteurs du programme*, Paris, Éditions Bordas.
- Lagarde, André, Michard, Laurent, 1970, *XVII^e siècle. Les grands auteurs du programme*, Paris, Éditions Bordas.
- Lagarde, André, Michard, Laurent, 1956, *XVIII^e siècle. Les grands auteurs du programme*, Paris, Éditions Bordas.
- ***, *Le mystère du Vieil Testament*, (~1450), https://data.bnf.fr/fr/12426466/mystere_du_vieil_testament/ (consulté le 19/06/20).
- Meillet, Antoine, *Linguistique générale et historique*, 1982[1921], Genève-Paris, Éditions Slatkine & Honoré Champion Éditeur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k21349s.image> (consulté le 19/06/20).
- Meillet, Antoine, 2009[1906], *Comment les mots changent de sens*, Gloucester, Dodo Press.
- Paveau, Marie-Anne, Sarfati, Georges-Élia, 2003, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, Éditions Armand Colin.

- Rusu, Valeriu, 1992, *Le roumain, langue, littérature, civilisation*, Gap, Éditions Ophrys.
Saussure (de), Ferdinand, 1975[1916], *Cours de linguistique générale*, Paris, Éditions Payot.
Thébaud, Françoise, 2013, *Les femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, Éditions Payot et Rivages.
Uşurelu, Camelia, 2002, « Numele de profesiuni în limba română actuală. Exprimarea genului și a numărului », in Gabriela Pană Dindelegan (coord.), *Aspecte ale dinamicii limbii române actuale*, I, București, Editura Universității din București, p.117-126.
Variot, Estelle, *Un moment significatif de l'influence française sur la langue roumaine : le dictionnaire de Teodor Stamati (Iassy, 1851)*, tomes I-III, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1997 (thèse de doctorat, domaine : lexicologie).

b) dictionnaires :

- ACA = *Dictionnaire de l'Académie française* <https://dictionnaire-academie.fr> (consulté le 26/07/2020).
CNRTL = *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, <https://www.cnrtl.fr/>, CNRS & ATILF (consulté le 08/06/2020).
DELR = Marius Sala, Andrei Avram (dir.), *Dicționarul etimologic al limbii române*, vol. I-II1/II2, București, Editura Academiei Române, 2012-2015-2018.
DEX = Ion Coteanu (coord.), *Dicționar explicativ al limbii române*, Academia română. Institutul de lingvistică « Iorgu Iordan – Al. Rosetti », București, Editura Univers Enciclopedic, 2009.
DEXonline = *Dicționar explicativ al limbii române*, <https://dexonline.ro/> (consulté le 19/06/20).
DLR = Marius Sala, Gheorghe Mihăilă, Monica Busuioc (dir.), *Dicționarul limbii române*, ediție anastatică, vol. I-XIX, București, Editura Academiei Române, 2010.
GAF = Felix Gaffiot, *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, Éditions, Hachette, 1934 <https://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php>. (consulté le 19/06/20)
STA = Pah. T. Stamati, *Disionărașu romănescu de cuvinte tehnice și altele greu de înțelesu*, întâia ediciune Iași, Tipografia Buciumului Român, 1851.
TLFi = *Trésor de la langue française informatisé*, <http://www.atilf.fr/spip.php?rubrique77>, ATILF - CNRS & Université de Lorraine (consulté le 19/06/20).

c) autres ressources en ligne :

- ***, 1998, *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000556183 (consulté le 19/06/20).
***, 2017, *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal Officiel de la République française* https://www.langue-fr.net/IMG/pdf/feminisation-ecr_inclusive-2017-1121-circ_philippe.pdf (consulté le 19/06/20).

ESTELLE VARIOT

- ***, 1998, *Premier ministre. Commission générale de terminologie et de lexicologie – rapport sur la féminisation*, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994000415.pdf> (consulté le 19/06/20).
- ***, 1999, *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994001174.pdf> (consulté le 19/06/20).
- ***, 2019, *Rapport de l'Académie sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions (RAP)* <http://academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions> (consulté le 19/06/20).
- *** 2020, *Ziare.ro Toate ziarele online*, <http://ziare.ro/> (consulté le 25/06/20, via google).